



Les immigrés en Bretagne : des profils qui se diversifient fortement

En 2011, la part des immigrés dans la population bretonne reste une des plus faibles des régions françaises. Le nombre d'immigrés a cependant doublé depuis 1999. L'arrivée des Britanniques s'est accélérée tandis qu'ont émergé de nouvelles nationalités d'origine, issues notamment d'Afrique subsaharienne, d'Europe de l'Est ou d'Asie. Les immigrés en Bretagne présentent donc des profils de plus en plus diversifiés, en termes d'origine géographique mais également de conditions de logement, de diplômes ou d'accès à l'emploi.

Laurent Auzet et Alain Maillolchon, Insee - Sylvie Tiercin Le Meur, DRJSCS

En 2011, la Bretagne compte 93 300 immigrés, soit 2,9 % de sa population. Cette part, la plus faible de toutes les régions françaises après la Basse-Normandie (2,8 %), reflète en partie l'histoire de la région, restée à l'écart des grandes vagues d'immigration de l'ère industrielle puis post-coloniale. Elle reste bien inférieure à la moyenne de France métropolitaine (8,7 %) et a fortiori à celle de l'Île-de-France (17,9 %).

Cependant, le nombre d'immigrés a doublé en Bretagne depuis 1999, date à laquelle ils ne représentaient que 1,6 % de la population régionale. Sur une période plus récente, entre 2006 et 2011, alors que la population totale n'a augmenté que de 4 % en Bretagne, le nombre d'immigrés a progressé de 28 %, taux le plus élevé des régions de métropole. Ce constat s'explique à la fois par leur faible implantation, qui induit mécaniquement des variations fortes, mais également par le regain d'attractivité d'ensemble que la région connaît depuis près de deux décennies.

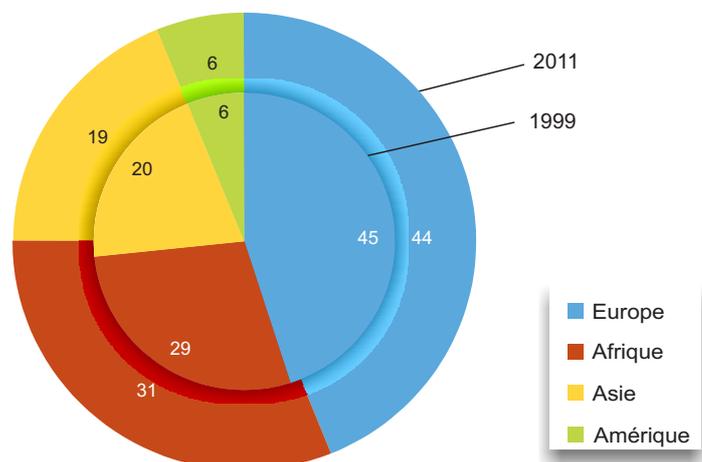
Cette accélération récente de l'immigration en Bretagne s'est traduite par l'arrivée de populations aux caractéristiques très diverses, davantage que par l'amplification des profils des immigrés déjà

présents dans la région. Aujourd'hui, les immigrés résidant en Bretagne présentent en effet une grande variété de profils, de par leur pays d'origine, leur niveau de diplôme, leur localisation, les raisons de la migration et, en conséquence, les activités exercées. Cette diversité fait émerger de nouveaux enjeux s'agissant des dispositifs d'accueil et d'insertion.

Certes, entre 1999 et 2011, le doublement du nombre d'immigrés modifie peu la structure par continent d'origine (figure 1). Les Européens sont toujours majoritaires et leur proportion varie peu. Le seul changement notable concerne l'augmentation de la part des personnes originaires d'Afrique, découlant d'ailleurs de la progression des immigrés d'origine subsaharienne que de celle des

1 Le doublement de la population immigrée en modifie peu la structure

Évolution de la structure par continent de la population immigrée bretonne (en %)



Source : Insee, recensements 1999 et 2011

2 15 % des immigrés sont originaires du Royaume-Uni

Les 20 principaux pays d'origine des immigrés vivant en Bretagne

Pays de naissance	Nombre d'immigrés	Part du total des immigrés (en %)
Royaume-Uni	13 760	14,7
Maroc	7 990	8,6
Portugal	6 460	6,9
Turquie	5 970	6,4
Algérie	4 870	5,2
Allemagne	2 560	2,7
Belgique	2 530	2,7
Viêt Nam	2 340	2,5
Roumanie	2 090	2,2
Espagne	2 090	2,2
Russie	1 880	2,0
Italie	1 780	1,9
Tunisie	1 760	1,9
Madagascar	1 690	1,8
Chine (République Populaire)	1 560	1,7
Cameroun	1 440	1,5
Pologne	1 390	1,5
Sénégal	1 360	1,5
Congo (République)	1 270	1,4
Congo (République Démocratique)	1 210	1,3

Source : Insee, recensement 2011

ressortissants du Maghreb qui s'accroît à un rythme moindre.

Les Britanniques en tête

Toutefois, à l'échelle des nationalités, la structure des immigrés s'est davantage modifiée. Représentant 9,9 % de la population immigrée en 1999, le Royaume-Uni se situait au deuxième rang des pays de naissance des immigrés installés en Bretagne, juste derrière le Maroc (10 %) et devant le Portugal (9,4 %). Depuis cette date, le nombre d'immigrés britanniques a triplé, progressant ainsi de 4 500 à 13 800 individus. Il représente désormais 15 % des immigrés en Bretagne (figure 2). Probablement en raison d'un taux de change moins favorable, leur nombre se stabilise cependant depuis 2008 et leur part dans la population immigrée est en baisse entre 2006 et 2011.

Outre le Royaume-Uni, la Bretagne enregistre une forte progression d'immigrés originaires de pays émergents, peu présents en 1999, comme la Roumanie, la Russie et la Chine. La population originaire de chacun de ces pays a augmenté d'environ 1 500 personnes durant cette période, soit des accroissements annuels de 13 % pour la Roumanie, de 16 % pour la Russie et de 19 % pour la Chine. La population originaire d'Afrique subsaharienne, également peu représentée en 1999, connaît une progression conséquente. C'est notamment le cas du Cameroun, du Sénégal et de la République du Congo.

En dehors du Royaume-Uni, les origines les plus représentées en Bretagne, en 1999 comme en 2011, sont le Maroc, le Portugal, la Turquie et l'Algérie. Depuis 1999, les effectifs des immigrés originaires de Turquie et des autres pays d'Asie connaissent une progression comparable à la moyenne et conservent ainsi leur poids dans l'immigration bretonne.

En revanche, pour d'autres pays comme le Maroc, le Portugal, l'Algérie, les arrivées restent conséquentes en nombre mais elles sont plus faibles en proportion. La part de ces pays se réduit donc au sein de la population immigrée.

Les immigrés hors Union européenne habitent en ville

La variété des profils des immigrés s'observe dans leur répartition au sein du territoire régional. À l'exception de ceux provenant de l'Union européenne, les immigrés résident le plus souvent dans les grands pôles urbains. C'est notamment le cas des trois quarts des personnes originaires d'Afrique et d'Asie.

Les villes de Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Lorient, Vannes et Quimper concentrent ainsi 39 % de la population immigrée en Bretagne contre 17 % des non-immigrés. A contrario, les immigrés sont moitié moins présents que les non-immigrés dans les couronnes périurbaines des grandes villes. Les Britanniques, dont l'installation en Bretagne est souvent motivée par le passage à la retraite, présentent un profil atypique. Ils privilégient en effet une implantation à l'écart des grands pôles urbains (seuls 9 % d'entre eux y résident) et choisissent d'habiter dans les zones plus rurales notamment dans le Centre-Bretagne.

Ces choix de localisation sont liés au type de logement occupé. Les immigrés sont moins souvent propriétaires que les non-immigrés (45 % contre 70 %) et résident plus fréquemment dans le parc social, plus présent dans les villes. Cette caractéristique est amplifiée par la plus forte proportion d'ouvriers parmi les immigrés comme par leur arrivée récente. Il existe cependant une grande variabilité suivant la nationalité. Ainsi, 88 % des Britanniques et 66 % des

Allemands sont propriétaires. En revanche, 63 % des immigrés originaires de Turquie résident en logement social, tout comme 60 % de ceux provenant de la République du Congo et 50 % du Maroc ou d'Algérie.

En corollaire, les immigrés disposent en moyenne de logements plus petits que les non-immigrés, à taille du ménage égale. Ainsi, 40 % des immigrés vivant seuls logent dans moins de 40 m², contre seulement 19 % des non-immigrés. De même, parmi les ménages de 5 personnes ou plus, 71 % des non-immigrés disposent d'un logement de plus de 100 m² contre seulement 43 % des immigrés.

Par ailleurs, si les immigrés changent un peu plus souvent de logement que les non-immigrés, ils restent en majorité dans la même commune de résidence, s'inscrivant dans des parcours résidentiels urbains et non périurbains. En particulier, seuls 1,3 % des immigrés quittent chaque année un pôle urbain pour s'installer dans la couronne de celui-ci contre 2 % des non-immigrés.

Très diplômés ou peu diplômés

À âge comparable, les immigrés se déclarent plus souvent sans aucun diplôme que les non-immigrés. Ainsi, en Bretagne, plus d'un quart des immigrés de 30 à 39 ans sont dans cette situation contre seulement 6 % des non-immigrés. Cependant, l'absence de diplôme ne résulte pas d'une absence de scolarisation, la majorité d'entre eux indiquant avoir suivi des études de niveaux primaire ou collège.

Parallèlement, les immigrés sont également plus nombreux à être titulaires d'un diplôme universitaire du 2^e ou 3^e cycle, et ce, quelle que soit la tranche d'âge. Pour celle des 20 à 29 ans, il s'agit le plus souvent d'étudiants venant poursuivre des études supérieures en France.

Finalement, la moitié des immigrés se situe à l'une des extrémités du spectre des niveaux de diplômes (absence de diplôme ou diplôme universitaire du 2^e ou 3^e cycle). Cette proportion est deux fois plus élevée que chez les non-immigrés.

Une population plus jeune que la moyenne

Du fait de l'accélération des arrivées, les immigrés sont plus jeunes que la population bretonne dans son ensemble (figure 3). Les migrations depuis l'étranger se font en effet généralement à des âges actifs ou pour des raisons d'études. Seuls les Britanniques font exception s'installant le plus souvent en Bretagne pour y vivre leur retraite.

Ainsi les retraités ne représentent que 17 % de la population immigrée contre 25 % des non-immigrés. À l'inverse, les élèves et étudiants immigrés sont légèrement

surreprésentés (8,5 % contre 7,6 %).

Les immigrés retraités sont le plus souvent d'origine européenne. En particulier, près de la moitié des Britanniques vivant en Bretagne sont à la retraite et ils représentent à eux seuls 40 % de l'ensemble des immigrés retraités. Les immigrés issus d'arrivées plus anciennes (Italie, Portugal, Maroc, Algérie et Espagne) représentent 28 % des retraités.

Les origines géographiques des élèves et étudiants sont plus dispersées. Un quart des immigrés élèves ou étudiants provient cependant de quatre pays. En premier lieu, la Chine (8,2 %) dont 40 % des ressortissants installés en Bretagne sont étudiants. Puis le Royaume-Uni, le Maroc et le Viêt Nam représentant chacun entre 5 % et 7 % des élèves et étudiants. Par ailleurs, parmi les origines les plus présentes, 28 % des personnes originaires du Gabon et 20 % de celles originaires du Brésil ou de Colombie sont élèves ou étudiants.

Un taux d'activité globalement plus faible mais très variable selon l'origine

La diversité des profils des immigrés, en termes de diplôme, de qualification, de maîtrise de la langue, mais aussi d'habitudes culturelles, se reflète dans leur rapport à l'emploi. Le pays d'origine constitue un indicateur de ces disparités socioculturelles. À l'exception des moins de 20 ans et des plus de 60 ans, les immigrés sont moins souvent présents sur le marché du travail : leur taux d'activité est de dix points inférieur à celui des non-immigrés. Chez les moins de 20 ans, la poursuite d'études longues est moins répandue : les immigrés entrent ainsi plus rapidement sur le marché du travail. Si le parcours scolaire des immigrés arrivés très jeunes ressemble à celui des non-immigrés, il se révèle souvent plus difficile pour les enfants installés plus tardivement en France. À partir de 20 ans, la proportion d'étudiants devient toutefois plus importante pour les immigrés que pour les non-immigrés, en raison de la présence d'étudiants venus directement poursuivre des études supérieures en France.

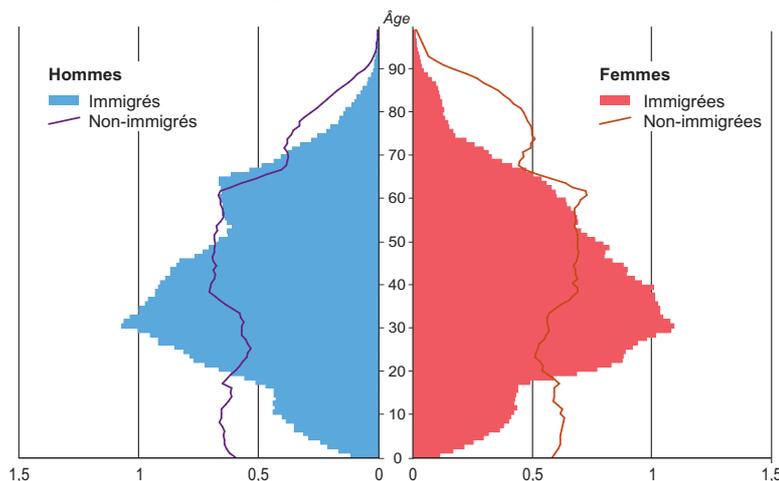
Par ailleurs, après 60 ans, les immigrés sont plus nombreux à exercer une activité, probablement en raison d'une entrée plus tardive en emploi qui génère de moindres droits à la retraite.

Entre 30 et 49 ans, 16 % des immigrés se déclarent inactifs (hommes ou femmes au foyer ou autres inactifs) contre 6 % des non-immigrés. Entre 50 et 59 ans, l'inactivité concerne 22 % des immigrés contre 12 % des non-immigrés.

Ce fort taux d'inactivité est particulièrement perceptible chez les femmes. Entre 30 et 59 ans, une femme immigrée sur quatre est inactive contre une femme

3 La population immigrée est plus jeune

Pyramide des âges des immigrés et des non-immigrés en 2011 (en %)



Source : Insee, recensement 2011

non-immigrée sur dix. Toutefois, de fortes disparités s'observent selon le pays d'origine. Les hommes et les femmes venus du Portugal (88 %) et des principaux pays d'Afrique subsaharienne (87 %) apparaissent comme les plus présents sur le marché du travail avec des taux d'activité similaires à ceux des non-immigrés (88 %) (figure 4). À l'opposé, ceux des immigrés originaires du Royaume-Uni (60 %) sont bien plus faibles en raison d'une surreprésentation des personnes âgées de 50 ans ou plus, généralement moins actives. Les taux d'activité des personnes originaires des pays du Maghreb (80 %) et de Turquie (72 %) se situent à un niveau plus faible que pour les non-immigrés en raison de fortes disparités entre les taux d'activité des hommes et des femmes. En effet, les taux d'activité ne sont que de 65 % pour les femmes originaires du Maghreb et 43 % pour celles d'origine turque.

Les immigrés d'origine africaine, les jeunes et les femmes sont plus touchés par le chômage

Pour l'ensemble des actifs, immigrés ou non, plus la catégorie socioprofessionnelle est élevée, moins le risque d'être au chômage est fort. Cependant, la moindre qualification des emplois occupés par les

immigrés nés hors Union européenne ne suffit pas à expliquer les écarts de niveau de chômage. Parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans, à catégorie socioprofessionnelle comparable, les immigrés nés hors Union européenne sont en effet toujours plus touchés. Au sein de la population immigrée, le chômage concerne 29,4 % des personnes nées en Afrique contre 16,4 % des ressortissants européens.

Toujours au sein de la population immigrée âgée de 25 à 64 ans, le chômage touche moins ceux qui ont acquis la nationalité française (13 % contre 17 %). Ces derniers résident en moyenne depuis plus longtemps en France. Une meilleure connaissance de la langue française peut expliquer ce constat. En outre, ces immigrés devenus Français peuvent prétendre à un certain nombre d'emplois publics soumis à condition de nationalité.

Les immigrés travaillent plus fréquemment à temps partiel

En 2011, un quart des immigrés vivant en Bretagne travaille à temps partiel contre moins d'un cinquième de l'ensemble de la population.

Au sein de la population immigrée, ce phénomène est assez répandu chez les hommes, contrairement aux non-immigrés

4 Des taux d'activité très différents selon le pays d'origine

Taux d'activité entre 30 et 59 ans (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Union européenne à 27	84	71	77
dont : Royaume-Uni	69	51	60
Portugal	92	82	88
Autres pays d'Europe	79	73	75
Afrique	90	73	82
dont : Maroc, Algérie, Tunisie	90	65	80
Asie	89	61	75
dont : Turquie	92	43	72
Amérique	86	76	80
Immigrés	87	70	78
Non-immigrés	90	85	88

Source : Insee, recensement 2011

pour lesquels il reste principalement féminin. Ainsi, en Bretagne, seuls 7 % des hommes exercent une activité à temps partiel contre 14 % pour les seuls hommes immigrés.

Les écarts en matière de temps partiel sont également marqués chez les femmes : 41 % chez les immigrées contre 31 % pour les non-immigrées.

Travailler à temps partiel est même le mode le plus répandu pour les immigrées nées en Algérie (42 %) ou encore au Portugal (39 %). En revanche, ce n'est pas le cas pour les femmes originaires des autres pays européens.

Si les immigrés sont aussi souvent cadres que les non-immigrés, ils exercent en revanche bien moins souvent une profession intermédiaire. Chez les hommes, 47 % des immigrés en emploi sont ouvriers contre 39 % des non-immigrés. Par ailleurs, 43 % des immigrées actives sont employées contre 47 % pour les non-immigrées. Enfin, les immigrés sont plus nombreux que les non-immigrés à exercer en tant qu'indépendants.

Une adéquation moindre entre diplôme et emploi

Concernant l'insertion professionnelle, les immigrés possédant des diplômes universitaires du 2^e ou 3^e cycle sont davantage sujets

au déclassement que leur homologues non-immigrés : seuls 46 % des immigrés diplômés sont cadres contre 54 % des non-immigrés. Alors que la proportion de professions intellectuelles supérieures (enseignants, chercheurs,...) parmi les diplômés est comparable (autour de 25 %), il en est autrement pour les cadres d'entreprise (14 % des diplômés pour les immigrés contre 22 % pour les non-immigrés).

Par ailleurs, 20 % des immigrés très diplômés occupent des postes d'ouvriers ou d'employés contre 9 % des non-immigrés. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce décalage entre niveau d'études et emploi occupé. Dans certains cas, les diplômes obtenus à l'étranger ne sont pas reconnus en France. Dans d'autres cas, la barrière de la langue peut expliquer la difficulté à trouver un emploi correspondant à son diplôme.

Toutefois, la qualification des emplois exercés par les immigrés varie également fortement selon le pays d'origine. Ainsi, les immigrés originaires d'Europe, à l'exception du Portugal, sont davantage cadres ou exercent plus fréquemment une profession intermédiaire.

De même, les hommes originaires du Maghreb, de Turquie ou du Portugal sont très fortement représentés chez les ouvriers. Les femmes immigrées originaires du Portugal exercent quant à elle souvent des métiers de services aux particuliers (34 %

contre 19 % pour l'ensemble des immigrées).

En outre, les immigrés venus d'Afrique subsaharienne sont plus souvent employés (41 %) que l'ensemble des immigrés en emploi (31 %). ■

La politique nationale d'intégration

La politique nationale d'intégration vise à donner aux personnes immigrées les moyens de participer pleinement à la vie sociale, économique, culturelle en France et à les aider à compenser les difficultés auxquelles elles seraient confrontées dans leur parcours d'intégration.

La réussite de la phase d'accueil et d'installation des migrants de nationalité extra-européenne en situation régulière est considérée comme la condition d'une intégration complète et durable dans la société française. Les moyens de l'État en matière d'intégration sont désormais ciblés au bénéfice des primo-arrivants.

En 2013, 2 131 primo-arrivants signataires du CAI (Contrat d'accueil et d'intégration) ont été accueillis par l'OFII (Office français pour l'immigration et l'intégration) en Bretagne. À 80 % il s'agit d'immigration familiale. Plus de la moitié des 2 131 personnes sont membres de familles de Français et plus de 50 % des signataires sont des femmes.

Méthodologie

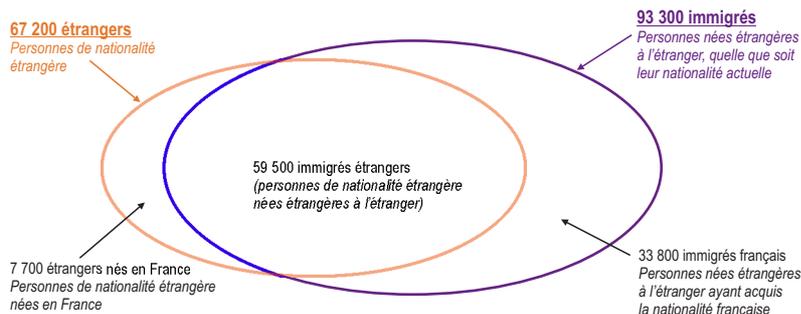
Immigré et étranger : deux notions distinctes

La notion d'immigré est quelquefois confondue avec celle d'étranger, alors que ces deux concepts ne sont pas identiques. Un immigré est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger. Ainsi, ne sont pas considérées comme immigrées les personnes qui, nées françaises à l'étranger, choisissent de s'installer en France. Il en va de même pour les personnes nées en France de nationalité étrangère, principalement des descendants d'immigrés.

Au gré d'un changement de nationalité, le statut d'étranger peut évoluer au cours d'une vie alors que celui d'immigré s'avère définitif, sauf en cas de retour au pays d'origine. Ainsi, un tiers des immigrés présents en Bretagne a acquis la nationalité française.

93 300 immigrés et 67 200 étrangers en Bretagne

Répartition suivant le statut et la nationalité



Source : Insee, recensement 2011

Insee Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :

Olivier Biau

Rédacteur en chef :

Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :

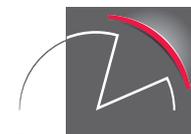
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Les immigrés récemment arrivés en France / Chantal Brutel. – Dans : Insee Première ; n° 1524 (2014, nov.). - 4 p.
- Immigrés et descendants d'immigrés en France / Catherine Borrel, Gérard Bouvier, Bertrand Lhommeau ; Insee. – Dans : Insee Références. – (2012, oct.). – 266 p.
- Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) <http://www.ofii.fr/>
- Espace WEB de consultation « Les immigrés en Bretagne » <https://app.box.com/s/v500ggfxjnlacucrloxg64bg5ayc491q>



Insee
Mesurer pour comprendre